

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Réunie en séance plénière du 14 novembre 2022

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire a :

- Adopté à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022.
- Adopté à l'unanimité les propositions de la commission FSIE relatives à l'octroi de subventions pour des projets d'initiatives étudiantes (2ème appel à projets 22/23) telles qu'indiquées dans l'annexe 1.
- Adopté à l'unanimité la mise à jour du cadrage relatif aux aides sociales étudiantes 2022/2023
- Adopté à l'unanimité les propositions de création de parcours-types et de changement de libellés de formations (L-LP-M) à compter de l'année universitaire 2023/2024 :
 - *Création de parcours-type*
 - Licence Chimie parcours : Chimie – accès santé
 - Master Administration publique parcours-type : Métiers de l'audit interne des collectivités publiques (M1 et M2)
 - Master Finance parcours-type Conseiller bancaire spécialisé (M1 et M2)
 - *Changement de libellé*
 - Master Droit privé : « Droits anglais et nord-américain » en lieu et place de « Common law et traditions civilistes »
 - Master Sciences et technologie de l'agriculture de l'alimentation et de l'environnement (STA2E) : « Bioinformatique et Ingénierie Multi-omique en Santé et Environnement (BiOmics) » en lieu et place de « Biologie intégrative (OMICS) »
 - Master Santé : « Epidémiologie et surveillance des maladies infectieuses humaines et animales (ESMIHA) » en lieu et place de « Surveillance épidémiologique des maladies humaines et animales (SEMHA) »
 - *Changement de rattachement d'un parcours-type à une mention*
 - Parcours-type « Action humanitaire internationale » à rattacher à la mention Science politique à la place d'« Etudes européennes et internationales »
- Adopté à l'unanimité la proposition d'ouverture à l'apprentissage du Master 2^e année Mention Chimie Parcours-type Chimie des molécules bioactives à compter de l'année universitaire 2023/2024
- Adopté à l'unanimité les capacités d'accueil en 2^{ème} année de MMOP (numerus apertus) en 2023/2024 et la répartition du numerus apertus par filière y compris kinésithérapie en 2023/2024 telles qu'indiquées dans l'annexe 2.
- Adopté à l'unanimité les modifications du calendrier universitaire des masters Santé et Biologie-Santé 1^{ère} année 2022/2023 de l'UFR Santé

- Adopté à l'unanimité le rectificatif du règlement des examens 2022/2023 supprimant les mentions relatives aux examens à distance

Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDE

La Vice-Présidente de la CFVU

Anne GOULLET DE RUGY

DIRECTION DES ÉTUDES
ET DE LA VIE ÉTUDIANTE
Service Vie de Campus

Affaire suivie par :
Flora BEMBA
Tél. +33 (0)1 45 17 65 21
association@u-pec.fr

**Relevé de décisions de la commission FSIE
du mercredi 2 novembre 2022
2ème appel à projets – Exercice 2022-2023**

Date : mercredi 2 novembre 2022
Lieu : Campus Centre

Composition de la commission, membres présents :

- Assesseure Engagements, vie étudiante, vie de campus et dispositifs participatifs : Emilie FRENKIEL
- Service Vie de Campus : Flora BEMBA et Eléonore PAILLE
- Elu étudiant : Steven DESOEUVRE
- Elu étudiant : Thomas GACHOWSKI
- Elue étudiante : Caroline NGUYEN

1. PROJETS PRÉSENTÉS

- **Association Maison des Arts (MDA) – Grande Exposition**
Achat de matériels pour les ateliers de l'association.
- **Association Maison des Arts (MDA) – Visite de lieux culturels**
Achat de billets d'entrée pour les visites culturelles et ciné-débat.
- **Association des étudiants de médecine de Créteil (AEMC) – Paniers bio solidaires**
Co financement des paniers solidaires.
- **Association Alter Paris XII – Code cinéma**
Achat de matériels audiovisuel, sonorisation, cartes mémoire et prise en charge de frais de gardiennage.

2. DÉCISIONS :

La commission a émis à l'unanimité un avis favorable pour l'octroi des subventions suivantes :

- **Association Maison des Arts (MDA) – Grande Exposition : 3000€**
Sous réserve de la validation de l'évènement par le cabinet de la présidence de l'UPEC et les services du patrimoine.

- **Association Maison des Arts (MDA) – Visite de lieux culturels : 1290€**
Le cadrage n'autorise pas le financement des transports. La commission recommande à l'association de faire une demande auprès de la Région.
- **Association des étudiants de médecine de Créteil (AEMC) – Paniers bio solidaires : 1900€**
Sous réserve de la validation de l'évènement par le cabinet de la présidence de l'UPEC et les services du patrimoine.
- **Association Alter Paris XII – Code cinéma: 2000€**
Sous réserve de la validation de l'évènement par le cabinet de la présidence de l'UPEC et les services du patrimoine.

Le montant total des subventions proposées par la commission FSIE du 2 novembre 2022 s'élève à 8190€ sur les Fonds FSIE.

CAPACITE D'ACCUEIL GLOBALE MINIMALE EN 2^{ème} ANNEE MMOP ANNEE UNIVERSITAIRE 2022/2023

Conformément à la réforme des études de santé, le *numerus clausus* a été supprimé et remplacé par un *numerus apertus*.

Le nombre d'étudiants admis dans chaque filière de santé est déterminé en fonction de la capacité d'accueil de l'Université et des Universités et Ecoles partenaires en accord avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre leurs études dans les filières suivantes à la rentrée universitaire **2023-2024** est :

	Capacité Accueil	LSPS 1 ^{ère} année 1050 étudiants	LAS disciplinaire 1 ^{ère} année	LSPS2/LSPS3 827 étudiants LAS2/LAS3 164 étudiants	PASSERELLE
Médecine	250	125	25	83	13+4
Odontologie	16	9	0	7	Non concerné
Pharmacie	56	15	3	38	Non concerné
Maïeutique	10	3	0	7	Non concerné
TOTAL	332	152	28	135	17

**CAPACITE D'ACCUEIL GLOBALE RECTIFICATIVE EN 2^{ème} ANNEE MMOP
ANNEE UNIVERSITAIRE 2022/2023**

Conformément à la réforme des études de santé, le *numerus clausus* a été supprimé et remplacé par un *numerus apertus*.

Le nombre d'étudiants admis dans chaque filière de santé est déterminé en fonction de la capacité d'accueil de l'Université et des Universités et Ecoles partenaires en accord avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre leurs études dans les filières suivantes à la rentrée universitaire **2023-2024** est :

MEDECINE.....	250
PHARMACIE.....	56
ODONTOLOGIE.....	16
MAÏEUTIQUE.....	10

Pour la filière Kinésithérapie

Le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre leurs études à la rentrée universitaire **2023-2024** est :

KINESITHERAPIE.....**90**

Ecoles publiques :

ENKRE à Saint Maurice	12
IFMK de l'APHP.....	8
IUK (IUT Santé Fontainebleau).....	26

Ecoles privées :

CEERRF.....	3
ECOLE D'ASSAS.....	15
ADERF.....	16
IFMK-EF	4
IFMK-EFOM	6